

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 09 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Nathalie DURANDET, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Nathalie DURANDET donne pouvoir à François NEBOUT,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Hassen SFAR À donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Louis-Adrien DELARUE.

Monsieur Frédéric MILLAC a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-130- Décision modificative n°1 -2023 Foyer Soleil

Il est proposé de voter une décision modificative sur le budget du Foyer Soleil d'un montant de 14.877 € suite à la réalisation de nouvelles dépenses et recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le montant voté au budget 2023 sur le chapitre 2012 pour le Foyer Soleil,

Considérant l'absence prolongé d'agents, qui n'était pas prévue à une telle hauteur, et dont les missions sont essentielles,

Considérant qu'il convient de remplacer les agents absents,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 de 2023 du Foyer Soleil pour un montant de 14.877 € en fonctionnement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	dépenses	recettes
012		Charges de personnels	12.000,00€	
011		Charges générales	2.877,00€	
74		Subventions		14.877,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT			14.877,00€	14.877,00€

Fait et délibéré en mairie, le 15 novembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT